

Compte-rendu du Conseil Municipal du 14.05.2013

Date de convocation du Conseil : 06.06.2013

Présents : Mmes BERNARD, BORDES, COURBIER, CROUZETTE, JAN, LAVAUD, POUGET, VILLATOUX et Mrs BARLERIN, FABREGUES, GERAUDIE, LEYRIS, MAZEAUD, PLIOT, TRESMONTAN

Absents excusés : M JACQUET, M TRUFFIER, M VARIN
Mme BESANCON-POUGET,

Secrétaire de Séance : VILLATOUX C

- Approbation du compte rendu de la séance du conseil Municipal du 05.04.2013
- Décision modificative : ALSH, assainissement, principal
- Utilisation du chapitre 022, dépenses imprévues
- Adoption convention d'objectifs pluriannuelle du CRMTL, années 2013-2015
- Adoption convention relative au versement du Pass'alsh de la CAF de la Corrèze
- Adoption convention de maîtrise d'ouvrage unique relative aux travaux route de la Valette
- Adoption convention de mise à disposition d'agents employés à la sécurité des baignades
- Appel d'offres aménagement de la Route de la Valette
- Appel d'offres création d'une aire de jeux de plein air, Lac de Bournazel
- Subventions aux associations 2013
- Cession du Bar de l'Elot
- Questions diverses

Décision modificative ALSH, assainissement, principal

Simple jeu d'écritures permettant d'affecter différemment les sommes inscrites sur cette ligne.

ADOPTÉ À 14 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION

Utilisation du chapitre 022, dépenses imprévues

Ce chapitre étant supprimé, il est nécessaire de ventiler différemment les sommes portées sur cette ligne, sans qu'il n'y ait d'incidence sur le budget.

ADOPTÉ À 14 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION

Adoption convention d'objectifs pluriannuelle du CRMTL, années 2013-2015

Cette convention, conclue pour une durée de 3 ans, est établie conjointement entre l'Etat, La Région Limousin, le Département de la Corrèze, la Communauté d'Agglomération de TULLE et la commune de SEILHAC avec le CRMTL. Il faut rappeler que c'est la commune qui met à disposition des locaux pour le CRMTL.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Adoption convention relative au versement du pass'alsh de la CAF de la Corrèze

Cette aide consentie par la CAFest accordée aux familles en fonction de leurs revenus, pour les enfants fréquentant l'ALSH.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Adoption convention de maitrise d'ouvrage unique relative aux travaux route de la Valette

La signature de cette convention entre la Communauté d'AGGLO, le Syndicat du Puy des Fourches et la ville de SEILHAC permet à cette dernière d'être seule maître d'ouvrage pour les différents travaux qui sont à réaliser route de la Valette. La commune fera l'avance des frais et sera ensuite remboursée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Adoption convention de mise à disposition d'agents employés à la sécurité des baignades

Comme les années précédentes, et ce depuis 2009, notre commune signe une convention avec le SDIS de la Corrèze afin que ce dernier mette à notre disposition des agents employés à la sécurité des baigneurs. Ils seront présents du 1er Juillet au 31 Août, et 2 durant la période 14 Juillet - 15 Août.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Appel d'offres aménagement de la Route de la Valette

Les travaux pour lesquels cet appel d'offres est requis consistent en une mise en conformité des différents réseaux et un enfouissement de certains qui étaient aériens jusqu'alors. Cette route dessert une zone fortement urbanisée et qui doit encore se développer.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Appel d'offres création d'une aire de jeux de plein air au Lac de Bournazel

Après la rénovation de la plage en 2012, il est apparu nécessaire de moderniser l'aire de jeux devenue vétuste. La commune a chargé le cabinet ATECA de réaliser l'étude. Les jeux existants seront rénovés par le service technique et redéployés sur la commune.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Subvention aux associations 2013

Les nombreuses associations de notre commune se partageront la somme de 24 080 € cette année. La commission « vie associative » fait la répartition au vue des demandes qui lui sont adressées et en fonction des projets présentés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Cession du Bar de l'Elot

Le fonds de commerce du Bar de l'Elot ayant été cédé, un nouveau bail a du être signé entre Monsieur le Maire et Madame MALATERRE.

Quelques travaux d'embellissement extérieur seront réalisés par les services techniques. Pour des raisons de sécurité, la cuve de gaz a été enfouie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

QUESTIONS DIVERSES

- La remise en eau de l'Etang Neuf a permis l'ouverture de la pêche le 1er Mai. Le moine mis en place lors des travaux de mise aux normes présente quelques fuites qui devraient s'estomper rapidement. Le niveau de l'eau est maintenant inférieur de 10 centimètres.